



[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr)



**Mars – Avril 2023**

**N° 2023 – 02**

### **Sommaire :**

- ***Un palais des congrès sur le port de Nice : une affaire de respect !***
- ***Extension de la « coulée verte » et l'artificialisation des sols dans les quartiers Est de Nice***
- ***Le Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes Maritimes et l'aménagement obligatoire de jardin pour toute nouvelle construction côté rue***
- ***Création d'un jardin public devant le campus de Saint Jean d'Angély***
- ***Le retour des ferries et de leurs panaches noirâtres***
- ***A quand l'électrification des quais et celle des navires ?***
- ***Les régions Sud-PACA et Occitanie face au problème de pénurie de l'eau***
- ***La nécessaire protection des Océans et de la Méditerranée***
- ***Logique écologique, logique économique et surtourisme destructeur***

### **Un palais des congrès sur le port de Nice : une affaire de respect !**

Le maire de Nice a annoncé à grands renforts médiatiques, à la surprise de tous, la création d'un nouveau palais des congrès sur le port de Nice pour accueillir le 3<sup>ème</sup> Sommet de l'ONU sur l'avenir des océans et des mers. Evidemment, tous ceux qui sont sensibles à la dégradation des océans, et en particulier de la Méditerranée, ne peuvent que s'en réjouir.

Cependant, depuis plus d'une année, les associations étaient conviées à un débat sur l'avenir du port avec la mission Bettati. De ces réunions, des déclarations précédentes du maire de Nice et d'Olivier Bettati, rien ne laissait prévoir un tel retournement de situation en mars 2023. Sortir un projet de cette ampleur avec l'accueil de plus d'une centaine de chefs d'Etats et de leurs suites à deux ans de l'évènement prévu et sans aucune concertation avec les représentants des associations dénote une sorte de manque de respect pour le travail des responsables associatifs. En outre, aucune des réunions mensuelles promises n'a été proposée.

### **Extension de la « coulée verte » et l'artificialisation des sols dans les quartiers Est de Nice**

Les responsables de l'ANQAEV ont publiquement approuvé la destruction du théâtre de Nice et de l'Acropolis pour une extension en centre ville de la « coulée verte ». Effectivement, la présence en masse d'arbres et de plantes devrait réduire, le long et aux abords du Paillon, l'émergence d'îlots de chaleur dangereux pour les personnes fragiles comme les bébés, les enfants, les personnes âgées ou présentant des problèmes respiratoires.

Toutefois, dans le même temps, les constructions d'immeubles, et par conséquent la densification et l'artificialisation des terres, s'accroissent dans le quartier Riquier. Depuis quelques mois, dans un rayon de 300 m autour de la place Blanqui, cinq grands immeubles sont en construction aux dépens de petits immeubles ou villas basses laissant circuler l'air et participant à la ventilation empêchant l'accumulation d'air surchauffé entre de hauts immeubles. Parfois, des arbres magnifiques sont sacrifiés au rendement immobilier.





[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr)



Abattage d'un grand figuier sur un petit terrain en friche (quartier Riquier) - photos D. Moatti

Il est même prévu la construction de six immeubles sur le terrain d'EDF-Enedis entre l'avenue des Diables Bleus, de la route de Turin et le stade Vauban. Le projet, d'après la journaliste, Gwendal Chabas, Nice Presse, ma ville, mon journal du 24 janvier 2023, prévoit un ou deux immeubles de 17 étages, près de 50 mètres de hauteur dans un quartier où les immeubles, même les plus récents, ne dépassent pas les 6 ou 7 étages. La densification s'accélère participant à la création de nouveaux îlots de chaleur rendant notre ville difficile à vivre lors de nos étés caniculaires.

## Le Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes Maritimes et l'aménagement obligatoire de jardin pour toute nouvelle construction côté rue.

Depuis, plusieurs années l'ANQAEV, porte une proposition d'aménagement obligatoire devant toute nouvelle construction. Ce projet avait de nouveau été déposé auprès des services préfectoraux avant la réunion du COPIL (comité de pilotage) du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) du 14 mars 2023.

De nouveau l'ANQAEV a demandé que les pouvoirs publics imposent pour chaque nouvelle construction d'immeuble un jardin avec des arbres plantés en pleine terre pour éviter les pics de chaleur urbains, pour absorber une partie de la pollution atmosphérique et pour absorber une partie des pluies lors d'épisodes violents tels que la tempête Alex en 2020. Les anciens urbanistes niçois lors de la construction du « nouveau centre ville » à la fin du XIXe et au début du XXe siècle avaient prévu cette disposition (bds Foch, Joffre, Dubouchage, Victor Hugo, Delfino).



Jardin, boulevard Delfino – photo D. Moatti

En raison de l'urgence climatique, elle doit être reprise et rendue obligatoire. Déjà, il faudrait pouvoir en discuter avec la fédération départementale du bâtiment et des travaux publics et les promoteurs. Pour l'instant, cette proposition est en attente !!! De quoi. ?

## Création d'un jardin public devant le campus de Saint Jean d'Angély

Ce récent jardin, ouvert en novembre 2022, fait la joie des passants, des étudiants, des enfants et de leurs parents. Espace de loisir et de détente, il participe, en outre, à la lutte contre les îlots urbains de chaleur. C'est une belle réalisation qui doit être saluée.

Jardin Saint Jean d'Angély – photo D. Moatti





[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr)



### Le retour des ferries et de leurs panaches noirâtres

La hantise des riverains du port revient comme toujours à l'approche de l'été. Les ferries de la Corsica ferries sont toujours aussi anciens. Ces bateaux de couleur jaune aux panaches noirâtres à l'approche du port et lors de manœuvres d'accostage restent la hantise des riverains qui subissent des gênes respiratoires et constatent sur leurs balcons et terrasses les suies laissées par cette pollution atmosphérique.

Et puis, leurs horaires sont toujours irrespectueux vis à vis des riverains : exemple le 5 août)

*Photo ANQAEV*



- départs dès 6h00 impliquant l'ouverture de l'embarquement dès 3h30 avec les flux de véhicules, leurs radios etc... perturbant le sommeil des riverains
- jusqu'à 3 ferries dans la même fenêtre de 12h45 à 15h00, soit  $3 \times 2 \times 500 = 3.000$  véhicules bloquant la circulation rue Arson et Bd Stalingrad

### A quand l'électrification des quais et celle des navires ?

En principe, les ferries restent moins de 2 heures à quai, rentabilité oblige, mais il arrive qu'un ferry reste de 11h00 à 17h00, faisant voler en éclat le prétexte d'une durée insuffisante pour le branchement et le débranchement.

Mais c'est surtout la nuit que les nuisances sonores sont les plus gênantes pour les riverains. Cette saison, selon le planning disponible sur le site de la CCI, des navires de croisières resteront à quai pas moins de 23 nuits, sous les fenêtres des riverains, vibrant et crachant leurs fumées. Et il faut aussi pointer du doigt les cargos, en particulier les cimentiers export qui restent plusieurs nuits moteurs en action, avec en prime leurs éclairages braqués sur les résidences des riverains du Bd Franck Pilatte.

Bref, la métropole nous rappelle tous les ans que l'électrification sera effective et terminée pour l'année suivante et qu'aucun navire ne pourra entrer dans le port de Nice s'il n'est pas équipé pour se brancher à quai, mais il n'en est rien, la patience a ses limites !

⇒ **Nous solliciterons la nouvelle gestion du port dès sa nomination prévue en juillet 2023**

### Les régions Sud-PACA et Occitanie face au problème de la pénurie de l'eau

Les scientifiques l'avaient annoncé depuis des années : « *l'eau va manquer et le problème de l'eau sera celui du XXI<sup>e</sup> siècle* ». Peu de responsables politiques et d'acteurs économiques ont pris au sérieux les résultats des recherches et des modélisations informatiques des chercheurs du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) et du GREC (Groupe Régional d'Experts sur le Climat). L'année 2022, catastrophique par le manque constant de pluies, n'a pas permis aux nappes phréatiques de se recharger, l'année 2023, continue sur cette lancée en dépit de pluies éparées mais insuffisantes.

De nombreux villages des régions Sud-PACA et Occitanie devront être alimentés en eau par camions-citernes et par distributions de bouteilles d'eau. Déjà, les Pyrénées Orientales sont touchées par cette tourmente.



*Photo ANQAEV*

L'Espagne toute proche subit une désertification d'une vaste partie de ses terres. Certes, le phénomène semble naturel, mais l'artificialisation des sols, l'agro-alimentaire et l'agriculture intensive fondée sur l'emploi massif d'engrais, de pesticides, d'insecticides et de dépenses irraisonnées d'eau sont en cause. Il est déjà question de restriction d'eau mais pour qui ? Les résidents à l'année, les touristes, ou qui d'autre ? La question est déjà posée dans notre journal quotidien régional. Si la question est posée, les réponses sont pour l'instant inexistantes sur les moyens et longs termes.

**Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie**  
**Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boîte 272, 06300 NICE**

[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr) ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- [contact@anqaev.fr](mailto:contact@anqaev.fr)



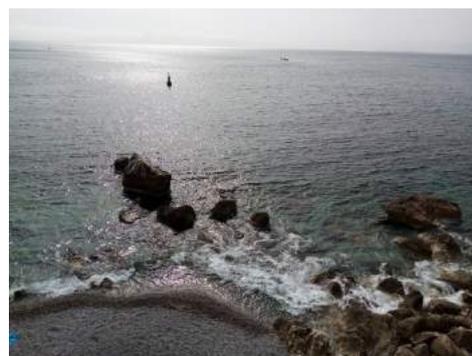
[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr)



## La nécessaire protection des Océans et de la Méditerranée

La prochaine réunion des chefs d'Etat à Nice, en 2025, pour la protection des mers et des océans n'est pas une réelle bonne nouvelle. Certes, pour Nice, ce sera une magnifique vitrine, mais en réalité, c'est bien la preuve de la santé chancelante de nos espaces maritimes.

La surpêche, le rejet en mer des plastiques, la pollution par les produits chimiques, la transformation de la pollution atmosphérique en pollution maritime par l'emploi de plus en plus fréquent des scrubbers (filtres) sur les navires, le développement des stations de dessalement des eaux marines pour obtenir de l'eau potable, toutes ces menaces bien réelles pèsent sur nos mers et nos océans. Parmi ces espaces marins, la Méditerranée, une mer presque fermée, est particulièrement vulnérable. Espérons que 2025 soit une année où les bonnes décisions de protection d'un immense espace (70% de la superficie du globe terrestre) soient enfin prises. Car les océans restent notre protection capable de maintenir un climat stable par l'absorption du carbone... Il faut protéger des équilibres que les activités humaines menacent grandement.



Cocobeach - Photo – D.Moatti

## Logique écologique, logique économique et surtoutisme destructeur

Les économistes, la filière touristique et ses acteurs applaudissent à la multiplication des vols transatlantiques entre New-York et Nice. Effectivement, pour l'emploi, c'est un plus évident. Toutefois, sur le plan pollution atmosphérique, c'est une charge supplémentaire et si ces milliers de touristes supplémentaires apporteront une manne financière importante, la consommation d'eau potable augmentera d'autant. Le développement du tourisme de croisière et les rotations des ferries posent le même problème, rentabilité financière contre pollution atmosphérique et pénurie d'eau. Le surtoutisme est destructeur. En Espagne aux Baléares, en Italie à Venise et, depuis peu, en Corse, les autorités songent à la protection du patrimoine et des sites ainsi qu'à la décroissance du tourisme. La régulation du surtoutisme a commencé. La puissance du mouvement du développement touristique a été si loin qu'à Venise seule une infime partie de la population est vénitienne. Les prix de l'immobilier ont explosé, obligeant les salariés de la ville à vivre ailleurs et à utiliser les transports pour effectuer des allers-retours quotidiens pour se rendre à leur travail en ville. Il serait temps de réfléchir sereinement à cette problématique avant qu'il ne soit trop tard et que nous soyons obligés d'agir dans l'urgence et sans recul.

### Le bureau de l'ANQAEV

#### Cotisation 2023 :

Nous remercions vivement les adhérents qui ont renouvelé leur cotisation pour 2023.

**Rappel :** La cotisation reste inchangée depuis 2016, date de la création de l'association : **20 €** pour la cotisation de base par adhérent et au-delà selon votre générosité ...

Nous vous rappelons de régulariser leur cotisation 2023, qui peut être effectuée à votre meilleure convenance.

- en ligne : <https://www.payassociation.fr/ANQAEV/Adhesion/Contribution>
- ou bien par **chèque à l'ordre de l'ANQAEV** à l'adresse ci-dessous :